



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/21

**Objet : Ain Habitat : cession de terrain (Pré
Balichard)**

Date de convocation : 05 mai 2023

Date d'affichage : 05 mai 2023

Date de réunion : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 mai à 20 h 10, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, , Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre (à partir de 20h32) , conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERNANDES Michel, M. MERCIER Michel, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, M. TRUCHON Pierre (jusqu'à 20h31)

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que les parcelles du secteur Pré Balichard sur la commune déléguée de DOMMARTIN section D n° 834, 830 appartiennent à la commune BAGE-DOMMARTIN, et que la parcelle 1101 est actuellement portée par l'EPF. La surface approximative est de 27 180 m² qui reste à justifier suivant la délimitation et le bornage qui sera à réaliser au frais de l'acquéreur.

M. le Maire rappelle que la commune a procédé le 14/12/2012 à une modification de son PLU permettant ainsi le reclassement de ce terrain en zone 1AUc.

De plus, M. le Maire précise que ce tènement fait l'objet d'une opération d'aménagement programmé (OAP n°16) 1AUh qui prévoit d'accueillir des logements avec un objectif de mixité sociale dans le cadre de l'élaboration de son nouveau PLUi avec la Communauté de communes Bresse et Saône qui est en cours d'instruction.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le projet porté par Ain Habitat s'inscrit pleinement dans ce futur PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour la réalisation de cette opération avec Ain Habitat,
- EMET un accord de principe pour la vente des parcelles 834, 830 et 1101 pour une surface d'environ 27 180 m² qui sera affinée lors d'un bornage effectué par le futur acquéreur avec Ain Habitat sur la base d'un prix de 17€/m²; sur la base de l'avis du domaine sur la valeur vénale consulté le 13/03/2023,

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230511-2023-21-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

- EMET un avis favorable pour donner l'autorisation à l'acquéreur Ain Habitat de réaliser les études à la réalisation du projet, bornage, étude de sol...
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires à l'avancement de ce dossier et à signer tout document en lien avec cette décision notamment l'acte notarié.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 11/05/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the signature line.